

DÉCISION du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2023 - 031

OBJET : Aides à la modernisation d'entreprise

L'An deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège de la CCPA, avenue François Mitterrand, à la suite de la convocation faite le 7 avril par Monsieur le Président.

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Claire THENARD (Courtauly), Christian SOULA (Espérazza), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Eric COUE (Espérazza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Alain PIGA (Joucou), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain BONNERY (Nébias), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Michèle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Gnette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Ghislaine PLAS (Val de Lambron), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Jacques PETIT (Escouloubre) à Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), François LACROIX (Espezet) à Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane) à Sébastien TORREILLES (Salvezines) et Jérôme ARTIGUES (Rivel) à Olivier FERRIER (Puivert).

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) et Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou),

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Serge MOUNIÉ

Nombre de conseillers en exercice : 83

Présents : 50

Votants : 54

Excusés : 4

Absents : 25

3 entreprises ont sollicité auprès de la CCPA la mobilisation du fonds destiné à soutenir l'immobilier d'entreprise :

- SAS Le Local dans le cadre d'un projet de création d'une épicerie, restaurant, bar et location de vélos à Puivert ;
- SAS L'Entrecôte pour le rachat d'un fonds de commerce et la réhabilitation du local à Chalabre ;
- EIRL SPIR'AUDOISE pour la création d'une ferme de production de spiruline à Campagne sur Aude.

Le tableau présenté infra récapitule les informations essentielles sur la nature, le montant et les financements des projets.

Entreprise	Projet	Montant total	Aide(s) obtenue(s)	Aide proposée
SAS LE LOCAL	Epicerie, restaurant, bar et location de vélos à Puivert	67 000,00	Puivert : 20 000 IHVA : 10 000 (prêt à taux 0)	5 000,00
SAS L'ENTRECOTE	Rachat d'un fonds de commerce et réhabilitation du local (caisson mural lumineux...) à Chalabre	70 000,00	IHVA : 10 000 (prêt à taux 0)	4 130,00 (prix HT du caisson mural lumineux)
EIRL SPIR'AUDOISE	Production de spiruline à Campagne sur Aude	200 000,00	FEAMP : 100 000	5 000,00

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SPL 2020-002 en date du 17 avril 2020, portant statuts de la communauté communes des Pyrénées Audoises, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la compétence développement économique ;

Dans le respect de l'article L. 4251-17 du CGCT, la communauté de communes est compétente pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur son territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Après en avoir délibéré par 53 voix POUR et 1 ABSTENTION, **Éric ASTIER** :

- **ATTRIBUE**, dans le cadre du fonds destiné à soutenir l'immobilier d'entreprise, une aide :
 - de 5 000,00 € à la SAS Le Local située à Puivert ;
 - de 4 130,00 € à la SAS L'Entrecôte située à Chalabre ;
 - de 5 000,00 € à l'EIRL SPIR'AUDOISE située à Campagne sur Aude.

*Transmis au représentant de l'Etat, le 20.04.2023
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 20.04.2023*

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 13 avril 2023

